



Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

DÉCISION DU MAIRE
(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 013-211300447-20251022-DEC_2025_77-AU

Berger Levrault

N° 2025/77

1.4 Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société AXCOM pour un contrat de renouvellement et mise en service de matériels ainsi que l'abonnement au réseau fibre optique de la mairie

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision municipale n°2022/87 du 25 novembre 2022 portant approbation du contrat de « Mise en service d'un lien de fibre optique pour l'hôtel de ville », que ledit contrat arrive prochainement et qu'il convient de le renouveler,

Vu la proposition de la société AXCOM enregistrée mairie le 21 octobre 2025 sous la référence GED 2025- 3485 comprenant : les frais de renouvellement et de mise en service de matériels plus performants, l'abonnement à l'accès internet Fibre FTTO – FTTE/FTTH,

Considérant que l'offre de la société AXCOM correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat de renouvellement et mise en service de matériels ainsi que l'abonnement au réseau fibre optique de la mairie avec la société AXCOM, sise 715 chemin du Chai, BP 18075 - 30932 NIMES Cedex 9 pour :

ANNÉE 1 : Achat et mise en service de matériels
Un montant forfaitaire Hors Taxes de sept cent trente-neuf euros (739,00 € HT) soit un montant Toutes Taxes Comprises de huit cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt cents (886,80 € TTC)
PRESTATIONS ANNUELLES : Abonnement réseau fibre optique
Un montant forfaitaire mensuel Hors Taxes de quatre cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingtquinze cents (482,95 € HT) soit un montant mensuel Toutes Taxes Comprises de cinq-cents soixante-dix-neuf euros et cinquante-quatre cents (579,54 € TTC)

Article 2 :

Les prestations débutent à compter de la notification du contrat signé pour une durée de 12 mois reconductibles 3 fois tacitement par période identique.

Article 3 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04 91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, 22 octobre 2025

Publié le 23/10/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 22/10/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES





Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 013-211300447-20251022-DEC_2025_77-AU

Berger Levrault

du Chat - BP 130/5

0952 NANTES CEDEX 5

France

04.66.68.00.00

Devis # S06665

MAIRIE DE GRANS
BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS
France
TVA: FR48211300447

Plan récurrent :	Date du devis :	Echéance	Vendeur
Mensuel	16/04/2025	16/05/2025	Aurélien JARDOT

Description	Quantité	Prix unitaire	Taxes	Montant
-------------	----------	---------------	-------	---------

Abonnement(s)**# ACCES INTERNET**

FTTO - FTTE (B2, 24 mois, 1 Gbps, BOUYGUES TELECOM)	1,00 Unité(s)	380,00	TVA 20,00% SERVICES	380,00 €
---	---------------	--------	---------------------	----------

FTTO - FTTE / Zones: B2:

FTTO - FTTE / Durée engagement: 24 mois:

FTTO - FTTE / Débit: 1 Gbps:

FTTO - FTTE / Opérateurs: BOUYGUES TELECOM:

Renouvelable une fois pour 2 ans supplémentaires soit un engagement de 48 mois

[RD01-22] Fibre FTTH 1G Orange	1,00 Unité(s)	79,95	TVA 20,00% SERVICES	79,95 €
--------------------------------	---------------	-------	---------------------	---------

LOCATION MATERIEL

[RL04-09] Location - Huawei 651 LTE	1,00 Unité(s)	23,00	TVA 20,00% SERVICES	23,00 €
-------------------------------------	---------------	-------	---------------------	---------

*Engagement 48 mois à compter de la date d'activation des services***Sous-total 482,95 €****Ponctuel****# FRAIS DE MISE EN SERVICE**

04.66.68.00.00

Devis # S06665

[PD01-06] FAS Fibre FTTH Orange	1,00 Unité(s)	250,00	TVA 20,00%	250,00 €
SERVICES				
[PD01-03] FAS Fibre FTTH Bytel	1,00 Unité(s)	200,00	TVA 20,00%	200,00 €
SERVICES				

PRESTATIONS PONCTUELLES

[PG01-02] Connect Avantage INTERNET - Installation sur site	1,00 Unité(s)	289,00	TVA 20,00%	289,00 €
SERVICES				

Qualification à distance

Prise de contact avec le prestataire: pour l'obtention des informations de connexion

Configuration du matériel

Intervention d'un technicien sur site

Confirmation du fonctionnement optimal

Garantie d'installation de 2 semaines

Sous-total 739,00 €

Bon pour accord	Montant hors taxes	1 221,95 €
Le Maire, Philippe LEANDRE	TVA 20%	244,39 €
Grans, le 23/10/2025	Total	1 466,34 €



Le client reconnaît avoir pris pleinement connaissance des conditions générales de vente et de prestations de services de la société AXUP qui lui ont été remises et qui sont consultables sur le site internet : www.axup.fr Le Client est engagé définitivement à compter de la signature du bon de commande. Les conditions générales et spécifiques de vente peuvent être modifiées à tout moment, à condition de les notifier au Client, par tous moyens à la convenance d'AXUP avant leur entrée en vigueur. Cet engagement du Client est ferme nonobstant une mise en fonctionnement décalée de plusieurs mois en raison de travaux de réseaux à effectuer Contrat d'une durée de quarante-huit (48) mois ferme, renouvelable tacitement pour la même durée avec un préavis de cent-vingt (120) jours en cas de résiliation. Les dates retenues pour le démarrage de la facturation et par conséquent l'exigibilité du paiement seront les dates d'installation de chacune des lignes. Clause attributive de juridiction au profit du tribunal de commerce de Nîmes (Gard). Clause de réserve de propriété jusqu'à complet paiement du prix. Passée la date d'échéance ci-dessus, une pénalité de 3 fois le taux légal sera appliquée (Loi 2008-776 du 04 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 202-1115 du 02 octobre 2012). TVA acquittée sur les débits. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

45 jours nets